

Riquet

A Monsieur

Monsieur de Gilly

15



Lecteur

L'edit des expéditions, par lequel on se propose de faire une modification Mais par un
 autre se propose de recueillir des registres Il a été ordonné que lesdits registres soient
 faits au Roy pour obtenir l'explication & la reforme de plusieurs conditions desdits, Je
 ne suis pas d'avis que qu'on en fasse un Mais cette la ne paraitra point, et quand se
 fera l'expédition aux communautés desdits parlements. Ce qu'il desirem Je croy que la
 modification n'en vaudra pas moins, Mais je suis persuadé que lesdits registres de
 points n'ont d'explication, Quand je seray mieux instruit de la chose Je vous en
 écriray une seconde Monsieur

L'edit des expéditions des affirmations a été parvenu au Roy sans modification
 Mais par un autre se propose de recueillir des registres Il a été ordonné que lesdits
 registres soient faits au Roy pour obtenir quelque chose sur la chose
 des affirmations

L'edit des expéditions commutaires n'ont pas été au Roy pour ce que les Rois sembleront de
 la province de Languedoc qui ont communiqué d'elles, et obtenu en suite que cette
 affaire a été de l'antiquité supprimée en faveur de la province Elle ne pourra par
 être faite de nouveau, et quel demandeur qui elle sera rejetée, ou que le registre
 en soit remis jusqu'à ce que l'Etat, Mais comme lesdits parlements ne point expédier
 d'actes pour justifier lesdits suppressions Il a été ordonné de passer outre sans aucun regard
 à la rigueur desdits parlements, De sorte Monsieur qu'à présent on ne s'en occupe
 dans cette province de mesme que les autres

Lesdits de Languedoc, ou l'adverse d'elles, n'ont pas été au Roy pour ce que je croy
 qu'il n'est pas de sa compétence, Cette affaire est dans l'attente de l'avis des autres
 Mais par un autre se propose de recueillir des registres

Monsieur de Gilly
 Mon grand neveu de pré s'écrit de la cour de grand Monsieur de Gilly, vient de
 partir de cette ville en compagnie d'un cousin frere de son de Gilly, avec
 un de ses lettres pour au Roy, sur avis de ce registre, leur quel que
 j'espère que lesdits registres seront expédiés dans le cours de cette semaine

Monsieur de Gilly
 Je ne suis pas en faveur de l'explication de l'edit par l'avis de mes
 de l'edit, et les dispositions que j'y laissa, au moment de mon
 de l'edit
 Je ne suis pas en faveur de l'explication de l'edit par l'avis de mes
 de l'edit, et les dispositions que j'y laissa, au moment de mon
 de l'edit

du gouvernement de ville comme les autres, et que j'aye pu faire de poudre le droit de foire
d'usage, à la charge de fournir aux foires du gouvernement de m^{ie} des ports, des munitions de
guerre, ainsi qu'à la forteresse, comme aussy d'insubmer pour le nettoyage des ports, quatre
barques appelées poutons, équipées, armées, et de tous autres usages pour m^{ie} offrir des
sentiments des bons ports, et de toujours de f^{ie} du bien à set ou faire, et je vous prie Monsieur
que vous m'accorderes franchement le pardon de la somme que je suis aussy commis par la
présent, que j'ay eue. J'auris luy gouverner pour mon filz, de le servir par la chose se
jeun, de fournir de passer, on d'autre, je vous demande Monsieur, aux tous foires de ce genre de
fondation de vouloir f^{ie} en sorte que cette grace me soit accordée

Le Rouffillon
Sis je vous prie au sujet de articles que 18 communautés du val de pie de vicomte de f^{ie} aux m^{ie}. ou de
faire mention de 2 ou 3 des capitaines, des maigroles, il y a à l'avance quelques foires
de foye pour un jour. Mais comme les dépenses de m^{ie} me donne venis honneur
cette ville dans le m^{ie} courant je vous prie de vous deuz des foyes de ce genre
me prouderai, et seray de foye offrir aux eux

Sous forme de foye, l'écrite forme des apdes
Je vous prie Monsieur de vous fournir que deux la voir de subrogation de la forme de la
bouille du Rouffillon les copies celle de droit domanial du foye qui font de foye
pour la forme de 18 Mt, pour la forme de la forme de droit domanial au m^{ie} de
la voir par les formes générales de apdes, de foye que cette forme générale des apdes
devenant de apdes de nouveau il faudra se voir plain Monsieur que vous en foye
separer luy droit domanial du foye pour 18 Mt, ou g^{ie}. vous plain de ce genre de
nouveau formes que la bouille pour ce genre de 18 Mt, qui que vous foye que
sur le prix de deux foyes de la bouille de droit domanial du foye, il y a 200 Mt
d'augmentation de ce genre de foye de la continuation du canal
Je vous prie de m'indiquer pour le Rouffillon que m^{ie} de ce genre, ma foye la grace de
m^{ie} de ce genre, je va f^{ie} par ce genre de m^{ie} de ce genre de ce genre de ce genre
afin d'aire de ce genre de ce genre

Cette, et les nouvelles en ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre
de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre

Je suis Monsieur aux de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre
de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre de ce genre

A Monseigneur

A Toulouse, ce 21 novembre 1668

Edit, Toulouse

L'Edit des experts jurez a esté registré en ce parlement sans aucune modification. Mais par un arrest séparé de celluy du registre il a esté ordonné que les humbles remonstrances seront faites au Roy pour obtenir l'explication et la réforme de plusieurs conditions dudit Edit. Je n'en scay pas encores que quelques unes, maiscelles la me paraissent justes, et quand sa Majesté accordera aux remonstrances dudit parlement ce qu'ils désirent je croy que la marchandise n'en vaudra pas moins. Mesme je suis persuadé que le dit Edit en bien de points mérite explication. Quand je serai mieux instruit de la chose je vous en escriray mes sentiments Monseigneur.

L'Edit des greffes des affirmation a esté pareillement registré sans modification.

Mais par un arrest séparé de celuy du registre il est aussy porté que les humbles remonstrances seront faites au Roy pour obtenir quelque rabais sur la taxe des affirmations.

L'Edit des gresffes consulaires n'est pas encore registré pour ce que Monsieur Boyer Seindic de la province présenta requête pour avoir communication d'yceluy et objecta ensuite que cette affaire ayant été autrefois supprimée en faveur de la province, elle ne pouvoit pas estre faite de nouveau, et qu'yl demandoit qu'elle fut rejetée ou que le registre en fust renvoyé jusques après les Estats. Mais comme ledit seindic n'a point reporté d'acte pour justifier ladite suppression, il a esté ordonné de passer outre sans avoir égard à la requête dudit seindic, de sorte Monseigneur qu'aparemment ledit Edit sera registré dans cette semaine de mesme que les deux autres.

L'Edit des cabaretiers, ou l'adresse d'yceluy n'est pas en ce parlement pour ce que je croy qu'yl n'est pas de sa competence. Cette affaire estant de nature de celles des ayctes n'a pas esté présentée au parlement.

Montauban

Mon gendre nepveu du premier président de la cour des ayctes de Montauban vient de partir de cette ville en compagnie de Monsieur *Tournier* secrétaire de Monsieur de Besons avec lesdits Edits des experts jurez, des cabaretiers et des affirmations et avec quelques unes de mes lettres pour aucun mes amis de ce corps la. De sorte Monseigneur que j'espère que lesdits edits y seront registrés dans le reste de cette semaine.

Montpellier

Et je m'imagine que le tout le sera pareillement à Montpellier par l'autorité de Monsieur de Besons et les dispositions que j'y laissay à mon dernier voyage.

Provence

Je ne scay pas s'yl en sera de mesmes en provence car depuis mon despart de paris je n'en ay pas entendu parler. Et cependant il seroit à desirer que les affaires faites pour ce pays la fussent accellerées comme celles d'icy afin d'avoir bien tout du fond pour les nouveaux travaux.

Edit de la continuation du canal et de cette seigneurie

Qouy que j'aye obligé Monsieur de Besons de presser pour avoir les dits Edits et que je me sois donné l'avantage de vous en escrire moy mesme, je ne vois pas néantmoins Monseigneur qu'yl soit necessaire de l'envoyer encores. Et quand mesmes monsieur de besons l'auroit reçu il faudroit s'il vous plait me donner le temps de l'examiner afin de vous en pouvoir dire mon sentiment, et le mettre en un estat qui soit avantageux au Roy et qui ne me fasse point de prejudice. Car comme ledit edit me touche à moy seul dans le principal et qu'yl ne regarde personne plus, on sera toujours à temps de le faire registrer. Et vous voyés bien Monseigneur qu'yl est juste que je l'examine avant toute œuvre.

Cambaceres m'en ayant envoyé la minute, je la luy renvoye avec des corrections que j'y ay faites touchant la seigneurie qu'y en doit estre baillée à grand prix. Vous la verés sans doute Monseigneur et vous connoitrés que faisant des avantages exorbitants, je dresse seulement des moyens de m'assurer. Ce que vous trouverés sans doute juste estant tout raisonnable comme vous estes.

Et vous remarquerez mesmes qu'yl est avantageux à sa majesté et à ses sujets que les terres du domaine jointes à ladite seigneurie me soient données en eschange de partie de terre occupées par le canal ou des ponts bastis dessus equivalent à la valeur de la propriété des seigneuries qu'on comptera sur celle du revenu à raison du denier quarante, me chargeant en outre du remboursement des engagistes et de l'entretien à perpétuité dudit canal tout ainsy et comme je l'ay expliqué dans la minute dudit edit quy vous sera présenté. Car Monseigneur pour faire ledit eschange plus valablement il est à croire que je voudray que ce soit avec des effets particuliers et permanents et par ainsy dès à cette heure je fais bastir des ponts à mes despens et j'accepte partie des terres aux endroits où se font les magasins et où ledit canal doit passer. Sy bien Monseigneur que par ce moyen dans la fin de l'année prochaine l'on pourra naviguer depuis jay aux Naurouzes. Ce quy seroit impossible si lesdits ponts n'estoient pas construits mesme j'en ay fait déjà six à mes despens sur la rigole la comodité des peuples ne souffrant pas qu'en cela l'on use d'aucun retardement.

Maistrise et gouvernement de Cette

Comme j'ay un fils qui a l'honneur de servir le Roy dans son régiment des gardes françoises en qualité de lieutenant de Carnisson, et qu'yl est naturel aux pères de tascher de passer leurs fils en des postes de leur metiers et quy leur soient propres, je vous supplie très humblement Monseigneur de ne pas trouver mauvais que j'aye eu la pensée de faire joindre le gouvernement de Cette à la charge de maître des ports, tout ainsy et comme il se pratique du gouvernement de Villeneuve les Avignon et que j'aye souhaitté d'y joindre le droit de fret et d'ancrage, à la charge de fournir aux frais dudit gouvernement et maistre des ports les munitions de guerre nécessaires à la forteresse, comme aussy d'entretenir pour le nettoyage dudit port quatre barques appellées pontons équipées d'hommes et de tous outils nécessaires pour cet effet. Les sentiments des bons pères, est toujours de faire du bien à ses enfants, et je croy bien Monseigneur que vous m'accorderés facilement le pardon de la sincérité que je puis avoir commise par la prétention que j'ay eue d'avoir ledit gouvernement pour mon fils. Je le désire sy la chose se peut. Et sort d'une façon ou d'autre, je vous demande monseigneur avec toute sorte de respect de soumission de vouloir faire en sorte que cette grace me soit accordée.

Roussillon

Hier je reçu autant des articles que 18 communautés du Valespir désirent de faire avec moy ou est fait mention de 2 ou 3 des capitaines des miquelets. Il y a à la vérité quelque chose de choquant pour mes intérêts. Mais comme les députés des dites communautés me doivent venir trouver en cette ville dans le mois courant je verray d'obtenir d'eux le changement de ce quinme préjudicieux et tacheray de finir d'affaire avec eux.

Sousferme des fers, tirée des fermes des aydes

Je vous supplie Monseigneur de vous souvenir que dans l'arrêt de subrogation de la ferme de la bouille du Roussillon est comprise celle du droit domanial du fer quy sort de foix pour la somme de 18000 £ pour laquelle somme ladite sousferme dudit droit domanial avoit esté baillée par les fermiers généraux des aydes. De sorte que cette ferme générale des aydes devant estre affermée de nouveau il faudra s'il vous plait Monseigneur que vous en fassiez séparer ledit droit domanial du fer pour 18000 £, ou qu'il vous plaise d'exiger des nouveaux fermiers qu'ils la bailleront pour ce prix la de 18000 £, puisque vous scavez que sur le prix desdites sous fermes de la bouille et du droit domanial du fer il y a £ d'augmentation chaque année pour servir aux dépenses de la continuation du canal.

Je viens de recevoir l'amnistie pour le Roussillon que monsieur de beson m'a fait la grace de m'envoyer. Je vais faire partir aujourd'hui mesme un courrier pour le Valespir afin d'accélere l'accommodement.

Cette et les nouvelles entreprises demanderoient fort la venue de Monsieur le Chevalier de Clerville en ce pays icy.

Je suis monseigneur avec beaucoup de respect et de soumission votre très humble et très obeysant serviteur.

Signé Riquet